



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Janvier, février et mars 2024

Nom du fournisseur	Montant du contrat (\$)	Description du contrat	Date
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales [FQM]	3 240,00	Placement publicitaire dans le Bulletin Québec municipal - 2023	2024-01-29

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.